

FOUQUEREUIL

Informations municipales

26 Novembre 2021

Mot du Maire



Comme l'an dernier à cette époque, les indicateurs sanitaires se sont dégradés fortement et rapidement dans le département. La cinquième vague est là.

Le taux d'incidence départemental, qui compte le nombre de nouvelles contaminations par semaine, a dépassé le niveau d'alerte.

Pour l'instant, et dans l'attente de mesures éventuelles qui pourraient être annoncées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le contrôle du pass sanitaire sera renforcé.

Le port du masque est une mesure de protection essentielle, voire obligatoire, notamment en milieu fermé ou lorsqu'il y a une forte densité de population. En complément des gestes barrières (lavage des mains, distanciation physique), c'est le masque qui filtre les

gouttelettes issues des éternuements, de la toux.

En mairie, des masques sont toujours à la disposition pour dépanner celles et ceux qui le souhaiteraient.

Concernant les manifestations de fin d'année (marchés de Noël, arbres de Noël...) il est demandé d'éviter les brassages et de respecter les gestes barrières.

Concernant la vaccination, environ 91% de la population éligible est en schéma complet et le nombre de doses de rappel aux personnes éligibles est en progression.

Des centres de vaccination sont toujours ouverts (voir l'application Doctolib, Vite ma dose...), et la part de la vaccination par la médecine de ville augmente (Médecins, Pharmaciens...).

N'hésitez pas à contacter la mairie en cas de difficultés pour obtenir un rendez-vous.

Tout à votre service,

Point sur les projets communaux

Sécurité

Renforcer la sécurité sur le territoire de la commune, en proximité et au quotidien, c'est un engagement de campagne des municipales de 2020 en réponse à une demande forte des fouquereuillois.

C'est pourquoi le conseil municipal, en séance du 23 septembre 2021, a voté la délibération pour adhérer à la compétence "Sécurité Publique" proposée par le SIVOM du Béthunois.

A l'heure actuelle, 6 autres communes ont pris cette décision, afin de créer un groupe mutualisé qui permettra de réduire les coûts de fonctionnement de ce nouveau service à la population.

Caractéristiques du service :

Un service de police municipale mutualisé avec des agents assermentés pour chaque commune, quel que soit sa taille.

Un tarif compétitif au regard de la présence **7 jours sur 7** et de la continuité assurée compte tenu des formations, des droits à congés, des absences pour maladie, pour un coût annuel de 30 000 € grâce à la mutualisation. Pour info, un seul agent coûte en moyenne 43 000 euros à l'année, sans y inclure le matériel et l'équipement, et avec une présence au mieux de 35h sur 5 jours.

Des agents dotés de l'équipement au complet, dont l'armement et les caméras piétons, afin d'assurer la sécurité des agents en intervention, et de bénéficier d'un effet dissuasif : étant rappelé que ces interventions auront aussi lieu la nuit, en secteur rural ou isolé.

1^{er} janvier 2023 : au plus tard : c'est à cette date que la police municipale intercommunale sera en service, **sans prélèvement fiscal supplémentaire pour les Fouquereuillois.**

La GEMAPI et la défense contre les inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence exercée par les intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

Cette compétence obligatoire, exclusive depuis la fin de la période de transition le 1er janvier 2020 est exercée aujourd'hui par la CABBALR.

4 Items composent la GEMAPI :

L'aménagement de bassins hydrographiques,

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau,

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides,

La défense contre les inondations et contre la mer.

Face à l'urgence climatique, l'Agglo accélère et amplifie son action

Les élus communautaires se sont prononcés, en Conseil le 28 septembre 2021, en faveur d'une extension des compétences de l'agglomération en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Un plan d'actions et d'investissements sans précédent a donc été acté et les élus communautaires ont adopté, en solidarité et en responsabilité, le principe de l'instauration d'une contribution GEMAPI pour le financer, ce qui permettra dès 2022 d'investir 8 millions d'euros dans la lutte contre les inondations, soit deux fois plus qu'en 2021.

Dans son plan d'action, la CABBALR a décidé d'augmenter la prise en charge du linéaire des cours d'eau gérés actuellement : 440 km, et de prendre des voies d'eau reconnues comme cours d'eau par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer représentant un linéaire de 170 km supplémentaires : soit un total de 610 km.

Dans le même temps, sera mis en place un plan d'action pour lutter contre le ruissellement, l'érosion des sols et les coulées de boue et un plan d'action pour l'entretien des fossés.

Les aménagements prévus sur le bassin versant de la Lawe :

Les retenues collinaires de Caucourt et Gauchin le Gal, les zones d'expansion de crues de Gauchin le Gal, Rebreuve-Ranchicourt, La Comté, Ourton, Gosnay-Fouquereuil.

L'ouvrage concernant la zone Gosnay-Fouquereuil est calibré pour retenir 230 000 m³. Le dossier fait l'objet d'une enquête publique sur la période du 22 Novembre 2021 au 21 Décembre 2021. Sans contestation qui remettrait en cause le projet à l'issue de l'enquête publique, les travaux pourraient commencer au printemps prochain.

Pour plus de précisions sur la GEMAPI, rendez-vous sur le site de la CABBALR :

<https://www.bethunebruay.fr/fr/actualites/la-gemapi-cest-quoi>.

La Santé :

Bientôt à Fouquereuil : Une cabine de téléconsultation médicale. Elle sera installée dans les locaux de la pharmacie grâce à l'initiative de Madame VOLT pour pallier dans l'urgence le manque de médecins.

Comment ça marche ?

Durant la téléconsultation, le médecin guide le patient en vidéoconférence pour effectuer les prises de constantes physiologiques (tension artérielle, saturation en oxygène, pouls, la température frontale) et les examens médicaux qu'il juge nécessaires au diagnostic en utilisant un panel de dispositifs médicaux assemblés. Autant d'outils permettant d'aboutir à un diagnostic puis à une ordonnance médicale si nécessaire.

La cabine médicale connectée est ergonomique favorisant l'autonomie du patient lors de sa téléconsultation. La confidentialité des échanges entre le patient et le médecin est assurée par l'installation de la borne dans une pièce dédiée, insonorisée.

A l'intérieur, un écran assure la vidéotransmission des échanges avec le téléconsultant. En suivant ses instructions, le patient manipule des dispositifs connectés : tensiomètre, thermomètre, stéthoscope, otoscope, dermato scope, oxymètre...

Synthèse des réponses au questionnaire sur vos attentes en matière d'activité, de loisir...distribué en juillet dernier.

Questionnaires distribués : 688

Questionnaires retournés : 15

Le nombre de réponses n'est pas suffisant pour fixer des orientations. Toutefois, les personnes qui ont souhaité participer à la mise en place ou à l'encadrement d'activités seront invitées à participer à une réflexion sur les quelques propositions d'activités qui ont été formulées et pouvant être mises en place dès 2022.

Infos Pratiques

Le recensement

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une *attestation de situation administrative* à votre Centre du Service National. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Bourse Communale

Une bourse de 30 € est attribuée aux enfants scolarisés en collège, lycée puis en étude supérieure.

Pour en bénéficier, il suffit de remettre en mairie un certificat de scolarité de l'année en cours, un justificatif de domicile ainsi qu'un R.I.B **avant le 17 Décembre 2021**. Passé cette date, les demandes ne seront plus acceptées.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser en Mairie (Tel : 03 21 68 14 83)

La distribution du colis de Noël aux aînés est fixée le samedi 18 décembre entre 9h et 13h.

Compte tenu de la situation sanitaire, la distribution sera faite dans le respect des gestes barrières. Les élus vous remettront le colis en pas de porte. Ils regrettent que cette année encore le petit moment d'échange et de convivialité soit encore sacrifié.

Si vous ne pouvez-être présents, vous pouvez communiquer en mairie, au plus tard pour le vendredi 17 décembre avant 17h, l'adresse à laquelle le colis peut être déposé.

En cas d'absence imprévue, vous pourrez retirer votre colis en mairie à partir du lundi 20 décembre 2021, après 14h.

Outil d'information rapide :

Panneau-Pocket est mis en place depuis fin novembre 2020. A ce jour, 40% ne se sont pas inscrits à ce service **gratuit**. Depuis le 1^{er} Décembre 2020, **230** messages d'infos et **18** messages d'alertes ont été diffusés, **60785** lectures sont comptabilisées.


Le prestataire qui gère cette application nous a informés qu'à la suite d'une mise à jour, des inscriptions à ce service n'ont pas été reconduites.

Si vous ne recevez plus les infos depuis quelques semaines, il vous suffit simplement de télécharger à nouveau l'application.

En cas de difficultés contacter la mairie.

Rappel : Cette application est accessible avec une connexion internet depuis un Smartphone, une Tablette ou un Ordinateur.

En cas de difficulté pour télécharger l'application, n'hésitez pas à appeler en mairie.




SOYEZ ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer = 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ♥ situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **www.app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !

Merci de ne pas me jeter sur la voie publique

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application **PanneauPocket**.

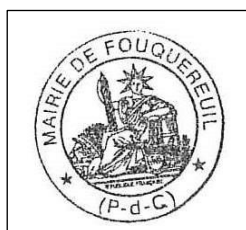
Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



Méfiance : Cambriolages et escrocs

A l'approche des fêtes de fin d'année, des cambriolages et tentatives sont signalés dans le secteur, ainsi que des faux vendeurs de calendriers. La plupart des vols se passent en journée, et les cambrioleurs passent bien souvent par les baies vitrées. Pour votre sécurité, même en cas d'absence de quelques heures, pensez à fermer vos volets à l'arrière de votre domicile.

N'hésitez pas à composer le 17 : la police.



Le Maire,



Gérard OGIEZ